

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230731-DDM_2023_151-CC

<u>Département de l'Essonne</u> <u>Ville de Grigny</u> <u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u> et des Décisions du Maire

DDM-2023-151:

Date: 31/07/2023

Objet : Contrat de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de mise en accessibilité des groupes scolaires Belle au Bois dormant / Petite Sirene et Angela Davis / Dulcie September, et des établissements Espace Henry Barbusse et La ferme Neuve

Publiée le

G 4 AOUT 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réalisation des travaux inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la Ville de Grigny,

Considérant que les établissements suivants : groupes scolaires Belle au Bois dormant / Petite Sirene et Angela Davis / Dulcie September, Espace Henry Barbusse, La ferme Neuve sont prévus en deuxième tranche optionnelle de travaux de l'Ad-AP,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est fixé à 19 5258,00 € HT avec un délai d'exécution prévisionnel de six mois,

Considérant la nécessité de conclure un contrat relatif à une mission de coordination SPS de niveau 3 pour la conception et la réalisation de l'opération,

Considérant les termes de la proposition formulée par la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, représentée par son Ingénieur commercial, Monsieur Laurent COURQUIN, sise 6 Boulevard Archimède à CHAMPS SUR MARNE (77420), à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour une coordination SPS (niveau 3), portant sur les travaux de mise en accessibilité des établissements susmentionnés,

De signer le contrat correspondant pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 4 335,00 € HT, soit 5 202,00 € TTC,

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230731-DDM_2023_151-CC

Précise que le contrat entre en vigueur à compter de sa date de notification jusqu'à la date d'achèvement des travaux. La mission s'exerce en phase conception de réalisation des travaux.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification